

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quatorze, le 24 avril 2014 à 20H30, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique à la salle intercommunale du Mêlé sur Sarthe, sous la présidence de Monsieur de Balorze.

Etaient présents : M. V.MARQUES- G.de la FERTE- M.FLERCHINGER- J.BRULARD- R.RILLET- C.NOLLET- D.VALLET- M.BRACKE- R.COLLETTE- C.PETITEAU- B.LIBERT- JM.VALLET- D.MAUX-R.DENIS- R.ADAMIEC- MF.DESVERGNES- P.LAWSON- D.LIGOT- C.DESMORTIER- D.BOURBAN- M.BELLOCHE- F.MICHEL-B.DETROUSSEL- M.SALMON- F.BRESSON- S.FOSSEY- A.PERRAULT- C.DUPUIS- J.GERMOND- A.COTREL- P.CAPRON- A.BELLOCHE- H.LEVESQUE- E.GOUELLO- G.POTTIER- R.HERBRETEAU-C.BOHAÏN- T.BAUCHERON.

Etaient absents : M. H.FOURNET- F.RATTIER- R.STUTZ- P.ROUILLARD.

M. GRAU remplacé par Bernard LECONTE

Mme Marie-Françoise DESVERGNES est nommée secrétaire de séance.

Nombre de délégués élus : 44 Présents : 40 Votants : 40 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération n° 2014-0424-1.1 Subventions OPAH

- Vu la délibération du Conseil communautaire de la CDC du Pays Mélois du 21/03/2010 décidant du lancement de l'OPAH,
- Vu la délibération du Conseil communautaire de la CDC du Pays Mélois du 10/05/2011 autorisant Monsieur le Président à signer la convention de mandat à titre gratuit pour la réalisation des missions de suivi-animation des opérations programmées d'amélioration de l'habitat dans les zones rurales ornaïses du Pays d'Alençon,
- Vu la délibération du Conseil communautaire de la CDC du Pays Mélois du 28/06/2011 autorisant Monsieur le Président à signer la convention d'OPAH ainsi que les avenants de l'OPAH,
- Vu la convention d'OPAH signée le 30/09/2011,
- Vu la délibération du 20/09/2011 déléguant au Comité de pilotage de l'OPAH les pouvoirs concernant l'attribution des aides de la CDC du Pays Mélois attribuées dans le cadre de l'OPAH,
- Vu la délibération du Conseil communautaire de la CDC du Pays Mélois du 20/09/2011 autorisant Monsieur le Président à signer les arrêtés de subventions pour les aides de la CDC du Pays Mélois dans le cadre de l'OPAH,
- Vu la réunion du Comité de pilotage de l'OPAH du 06/03/2012,
- Vu le transfert des contrats et convention, dossiers de subvention des ex CDC du Pays Mélois et de Courtomer ainsi que l'intégration de 5 communes et suite à la création de la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe au 1^{er} janvier 2013.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

➤ **ATTRIBUE** à Monsieur Riant Frédéric Le bourg 61170 Marchemaisons, reconnu comme propriétaires occupants au regard des critères de l'ANAH, une subvention d'un montant prévisionnel de **250 €** octroyée pour la réalisation de travaux liés au changement de chaudière, isolation et réfection de la toiture de la buanderie, installation VMC du logement correspondant aux travaux agréés par l'ANAH d'un montant de 17 904.76 € HT pour leur logement situé à la même adresse.

➤ **ATTRIBUE** à Madame Fournet Guylaine « Beauvais » 61390 Ferrière la Verrerie, reconnu comme propriétaires occupants au regard des critères de l'ANAH, une subvention d'un montant prévisionnel de **250 €** octroyée pour la réalisation de travaux liés au remplacement du système de chauffage, changement de certaines menuiseries + volets du logement correspondant aux travaux agréés par l'ANAH d'un montant de 21 368.92 € HT pour leur logement situé à la même adresse.

➤ **ATTRIBUE** à Madame Brisoux Jacqueline 6 rue Louis Grenier 61170 Coulonge sur Sarthe, reconnu comme propriétaires occupants au regard des critères de l'ANAH, une subvention d'un montant prévisionnel de **250 €** octroyée pour la réalisation de travaux liés au remplacement d'une chaudière à fioul par une chaudière à condensation, isolation d'un pant de mur extérieur, et remplacement d'une lucarne du logement correspondant aux travaux agréés par l'ANAH d'un montant de 12 462.12 € HT pour leur logement situé à la même adresse.

➤ **ATTRIBUE** à Monsieur Odolant Alain 66 grande rue 61170 Le Mêlé sur Sarthe, reconnu comme propriétaires occupants au regard des critères de l'ANAH, une subvention d'un montant prévisionnel de **250 €** octroyée pour la réalisation de travaux liés au remplacement du système de chauffage, remplacement des menuiseries et isolation des combles du logement correspondant aux travaux agréés par l'ANAH d'un montant de 19 033.27 € HT pour leur logement situé à la même adresse.

➤ **ATTRIBUE** à Monsieur Chretien Philippe Les marettes 61170 Ste Scolasse sur Sarthe, reconnu comme propriétaires occupants au regard des critères de l'ANAH, une subvention d'un montant prévisionnel de **250 €** octroyée pour la réalisation de travaux liés à la réfection de la toiture et l'isolation d'une partie des combles et d'une partie des murs du logement correspondant aux travaux agréés par l'ANAH d'un montant de 21 768.87 € HT pour leur logement situé à la même adresse.

➤ **ATTRIBUE** à Monsieur Bouchet Jacques 30 résidence la morinière 61170 Le Mêlé sur Sarthe, reconnu comme propriétaires occupants au regard des critères de l'ANAH, une subvention d'un montant prévisionnel de **250 €** octroyée pour la réalisation de travaux liés à la réfection de la toiture et l'isolation des combles remplacement de la VMC et du chauffe-eau du logement correspondant aux travaux agréés par l'ANAH d'un montant de 20 525.46 € HT pour leur logement situé à la même adresse.

Délibération n° 2014-0424-1.2
Lotissement « Les Clairés » à St Léger sur Sarthe avenant n°2 au lot n°2 marché avec l'entreprise TPL

- Vu l'avis favorable de la CAO en date du 22 avril 2014,

Mr le Vice Président en charge de « L'Habitat de l'Aménagement du Cadre de Vie » présente au Conseil les avenants pour le lot n°2 :

- S'agissant de l'entreprise Garczynski, un devis a été établi pour travaux supplémentaires consistant en la modification pour le choix des candélabres par rapport à la proposition initiale du marché; ce poste représente une augmentation d'un montant de 3 810.00 € HT
- S'agissant de l'entreprise TPL, un devis a été établi pour travaux supplémentaire consistant en la fourniture de remblais neuf et évacuation des déblais existant et augmentation du poste de génie civil existant ; ces deux postes représentent une augmentation d'un montant de 5035.00 € HT

Mr le Vice Président en charge de « L'Habitat de l'Aménagement du Cadre de Vie » rappelle au Conseil que la marché initial du lot 2 était de 43 727 .45 € ; letotal des avenants représente une somme de 8 845.00 € HT soit une augmentation de 20.23 € du marché initial. Dès lors, le nouveau montant du marché est porté à 52 572.45 €

Où cet exposé, le Conseil après en avoir délibéré :

- AUTORISE Mr le Président à signer les avenants et toutes pièces s'y rapportant tels que décrits ci-dessus,
- PRECISE que les crédits en dépenses et recettes seront inscrits au BP 2014 du budget annexe du dit lotissement

Délibération n° 2014-0424-1.3
Lotissement « Les Clairés » à St Léger sur Sarthe marché complémentaire avec l'entreprise TPL

- Vu l'avis favorable de la CAO en date du 22 avril 2014,

Mr le Vice Président en charge de « L'Habitat de l'Aménagement du Cadre de Vie » présente au Conseil l'objet du marché complémentaire avec l'entreprise TPL :

- Il est nécessaire de signer un marché complémentaire consistant en la réalisation du dévoiement de la canalisation d'eau potable existante ; en effet, cette canalisation n'apparaissant pas dans les plans initiaux transmis lors de la DICT, ces travaux d'un montant de 5 040.00 € HT n'avaient pas pu être envisagés lors de la signature du marché.

Où cet exposé, le Conseil après en avoir délibéré :

- AUTORISE Mr le Président à signer ce marché complémentaire et toutes pièces s'y rapportant tel que décrit ci-dessus,
- PRECISE que les crédits en dépenses et recettes seront inscrits au BP 2014 du budget annexe du dit lotissement

Délibération n° 2014-0424-1.4
Lotissement « Les champs de la Vie » à Marchemaisons avenant avec l'entreprise Julien et Legault

- Vu l'avis favorable de la CAO en date du 22 avril 2014,

Mr le Vice Président en charge de « L'Habitat de l'Aménagement du Cadre de Vie » présente au Conseil l'objet d'avenant avec l'entreprise Julien et Legault:

Mr le Vice Président en charge de « L'Habitat de l'Aménagement du Cadre de Vie » présente au Conseil l'avenant n°2 pour le lot n°3 :

- S'agissant de l'entreprise Julien et Legault, un devis a été établi pour travaux supplémentaires consistant en la modification pour le choix du type de portail par rapport à la proposition initiale du marché; ce poste représente une augmentation d'un montant de 843.40 € HT, soit une augmentation de 5.08% par rapport au marché initial qui s'élevait à 16 615.71 € HT ; le nouveau montant du marché est dès lors porté à 17 459.11 € HT.

Où cet exposé, le Conseil après en avoir délibéré :

- AUTORISE Mr le Président à signer cet avenant et toutes pièces s'y rapportant tel que décrit ci-dessus,
- PRECISE que les crédits en dépenses et recettes seront inscrits au BP 2014 du budget annexe du dit lotissement

**AFFECTATIONS DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013
BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES**

Budget annexe ASSAINISSEMENT N°602 00 - Cdc Vallée de la Haute Sarthe

DELIBERATION DU 24/04/2014

**CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE
2013**

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de **Christophe de Balorre**
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2013**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2013**
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST			174 564,58 €	1 352 315,00 €	-899 711,50 €	-725 146,92 €
				452 603,50 €		
FONCT			101 955,68 €	Recettes		101 955,68 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2013	101 955,68 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		101 955,68 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :		101 955,68 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2013	

Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €
--------------------------------	--------

budget annexe EAU n° 601 00 - CDC Vallée de la Haute Sarthe

DELIBERATION DU **24/04/2014**

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de **Christophe de Balorre**
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2013**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2013**
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST			30 734,08 €	Dépenses	3 766,50 €	34 500,58 €
				68 000,00 €		
FONCT			69 932,39 €	Recettes		69 932,39 €
				71 766,50 €		

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12 /2013	69 932,39 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	69 932,39 €
Total affecté au c/ 1068 :	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12 /2013	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Budget annexe GUILMAU N° 612 00 - Cdc Vallée de la Haute Sarthe

DELIBERATION DU **24/04/2014**

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de **Christophe de Balorre**
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2013**

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST			-25 482,54 €		0,00 €	-25 482,54 €
				Recettes		
FONCT			25 640,54 €			25 640,54 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2013	25 640,54 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		25 482,54 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		158,00 €
Total affecté au c/ 1068 :		25 482,54 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2013	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		

Budget annexe LOTISSEMENT LA GRILLERE N° 626 00 - Cdc Vallée de la Haute Sarthe

DELIBERATION DU 24/04/2014

**CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE
2013**

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de **Christophe de Balorre**
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2013**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2013**
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST					0,00 €	0,00 €
				Recettes		
FONCT			14 373,43 €			14 373,43 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2013	14 373,43 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		14 373,43 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2013	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		

Budget annexe LOTISSEMENT LES GROUAS N° 629 00 - Cdc Vallée de la Haute Sarthe

DELIBERATION DU 24/04/2014

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de **Christophe de Balorre**
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2013**
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2013**
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST			-38 798,47 €		0,00 €	-38 798,47 €
				Recettes		
FONCT			8 035,63 €			8 035,63 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2013	8 035,63 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		8 035,63 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €

DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2013	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Budget annexe MAISON DES APPRENTIS N° 605 00 - Cdc Vallée de la Haute Sarthe

DELIBERATION DU 24-avr-14

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de **Christophe de Balorre**
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2013**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2013**

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST			7 778,27 €		0,00 €	7 778,27 €
				Recettes		
FONCT			13 282,98 €			13 282,98 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2013	13 282,98 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		
		13 282,98 €
Total affecté au c/ 1068 :		
		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2013	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		

Budget annexe ORDURES MENAGERES N° 604 00 - Cdc Vallée de la Haute Sarthe

DELIBERATION DU 24/04/2014

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de **Christophe de Balorre**
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2013**

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST			143 363,12 €	Dépenses 48 655,03 €	-17 603,81 €	125 759,31 €
				31 051,22 €		
FONCT			21 807,03 €	Recettes		21 807,03 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2013	21 807,03 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		21 807,03 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2013	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Budget annexe SAPM N° 614 00 - Cdc Vallée de la Haute Sarthe

DELIBERATION DU 24/04/2014

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE
2013

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Christophe de Balorre
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST			-57 215,23 €	Dépenses	0,00 €	-57 215,23 €
				Recettes		
FONCT			61 427,18 €			61 427,18 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération

d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2013	61 427,18 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		57 215,23 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		4 211,95 €
Total affecté au c/ 1068 :		57 215,23 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2013	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		

Budget annexe ATELIER STRAT 61 N° 613 00 - Cdc Vallée de la Haute Sarthe

DELIBERATION DU 24/04/2014

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de **Christophe de Balorre**
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2013**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2013**
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST			-130 614,11 €		0,00 €	-130 614,11 €
				Recettes		
FONCT			37 485,79 €			37 485,79 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2013	37 485,79 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		37 485,79 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :		37 485,79 €

DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2013	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Budget annexe ZA DES SAINFOINS N° 616 00 - Cdc Vallée de la Haute Sarthe

DELIBERATION DU 24/04/2014

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de **Christophe de Balorre**
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2013**
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2013**
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST			-30 741,64 €		0,00 €	-30 741,64 €
				Recettes		
FONCT			13 126,19 €			13 126,19 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2013	13 126,19 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		
		13 126,19 €
Total affecté au c/ 1068 :		
		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2013	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Budget annexe ZA II St JULIEN SUR SARTHE N° 612 00 - Cdc Vallée de la Haute Sarthe

DELIBERATION DU 24/04/2014

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de **Christophe de Balorre**
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2013**
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2013**

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST			-751 445,96 €		0,00 €	-751 445,96 €
				Recettes		
FONCT			571 847,92 €			571 847,92 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2013	571 847,92 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		
		571 847,92 €
Total affecté au c/ 1068 :		
		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2013	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		